

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 février 2017

L'an 2017, le six février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de conseil sous la présidence de Nicole BRAGUE, Maire.

Présents : Mme BRAGUE Nicole, M. JORIOT Olivier, M. CHAUVEAU Christophe, M. DEROUET Jean-Paul, Mme CHAMBOLLE Nelly, Mme FRICHE Nathalie, Mme PETIT Christine, M. Patrick MAGNIN, Mme PELLETIER Blandine, M. ROBERT Patrick.

Excusés : M. AUBIER Pascal, M. RATIVEAU Jean-Michel, Mme VASSENEIX Catherine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 30 janvier 2017

Date d'affichage : 30 janvier 2017

A été nommé secrétaire : M. Patrick MAGNIN

Avant de passer à l'ordre du jour, les conseillers municipaux présents approuvent le compte-rendu de la dernière séance et signent le registre et les feuilles d'émargement de chaque délibération prise lors de cette séance.

VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Il est donné connaissance de toutes les demandes de subventions reçues à ce jour.

Le Conseil Municipal vote le montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2017 :

Association culturelle : 200 €
Club du temps libre : 260 €
FNACA : 100 €
GV (Gym Volontaire) : 200 €
Idées et Savoir Faire : 200 €
Le Souvenir Français : 50 €
Moto Club Les Deshydratés : 200 €
Moulin de Bel Air : 200 €
Adapei 45 – Les Papillons Blancs du Loiret (délégation de Gien) : 115 €
Soins à domicile (SSIAD) : 200 €
Twirling Baton : 100 €
Les amis de la St Vincent Neuvy-Guilly : 100 €
Union Sportive Tigy-Vienne : 200 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2017.

Il est précisé que :

- *le Président de l'association « Le Souvenir Français » n'est plus Denis BRETON mais M. FOUGEREUX,*
- *pour l'ADAPEI 45 Les Papillons Blancs du Loiret, la Commune a autorisé, à titre gratuit, les membres de l'association à faire cuire des brioches dans les fours de la cuisine de la salle des fêtes pour l'opération « brioches » en octobre. Le syndicat scolaire a acheté des brioches pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire.*
- *pour l'association du Moulin, la commune a financé le feu d'artifice, et l'animation musicale donnée par « Les Fis d'Galarne » pour un montant de 1.200 € à l'occasion de la fête du Moulin. Une subvention du conseil départemental de 780 € et un fond de concours d'un montant de 138,60 € ont été accordés à la commune*
- *pour la Banque Alimentaire, la commune participe à la collecte via le commerce des 3 Colombes.*
- *L'ADAPA est subventionnée par la Communauté de Communes. Nelly CHAMBOLLE fait remarquer que l'ADAPA est en toujours en déficit, contrairement au SSIAD.*

CONVENTION ENEDIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la convention de servitudes proposée par Le bureau d'étude TECAO.

TECAO a été mandaté par ENEDIS (anciennement ERDF) afin de réaliser l'étude du raccordement HTA d'un poste privé qui va être installé pour la société SCBV pour l'exploitation d'une carrière au lieu-dit « Mizouy » sur Guilly.

Afin de raccorder ce client, ENEDIS souhaite réaliser une extension de son réseau HTA souterrain à partir de l'armoire de coupure récemment installée au niveau du lieu-dit « La Boussole » sur la commune de Sully sur Loire jusqu'au lieu-dit « Mizouy ».

Cela implique un passage par le Chemin Rural n°26 dit « de l'Etang Gault par Mizouy » pour lequel il est nécessaire d'établir une convention de servitude avant travaux.

Vu la proposition de convention de servitudes entre ENEDIS et la commune de Guilly pour l'implantation d'un câble HTA 20kv souterrain dans le cadre du raccordement du poste client "SCBV" n° 45164 P9000 - Lieu-dit "Mizouy Sud",

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les termes de la convention CS 06

- CHARGE Madame le Maire de signer cette convention entre ENEDIS et la commune de Guilly.

Madame BRAGUE ajoute que les propriétaires fonciers concernés ont signalé sur place leurs drainages. La commune percevra une redevance d'occupation des sols par ENEDIS.

DIVERS

- Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs pour la Communauté de Communes du Val de Sully

Une commission Intercommunale des Impôts Directs doit être créée conformément aux dispositions de l'article 1650 A du code général des impôts

La liste des membres de cette commission devra être arrêtée lors d'une prochaine séance du conseil communautaire, sur la base des propositions formulées par les communes, au plus tard le 14 mars 2017.

La commission comprend outre le Président ou son représentant, dix commissaires titulaires, ainsi que dix commissaires suppléants désignés par le directeur des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, arrêtée par le conseil communautaire.

La commune est invitée à proposer des personnes, hommes ou femmes qui devront remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres ;
- être familiarisée avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Madame BRAGUE a demandé à Mme Dominique GARCIA et à M. François BEIGNET qui ont accepté de figurer sur cette liste.

- Achat du Local technique

Un acte notarié a été rédigé par Me DE TORQUAT pour l'acquisition par la commune de Guilly d'une parcelle de terre d'environ 1000 m² sur lequel se trouve un bâtiment.

M. CHEVALIER conserve une petite parcelle, mais la commune aura une servitude de passage.

Le chemin d'accès au hangar (parcelle ZH 100) est la propriété indivis entre M CHEVALIER propriétaire de la ferme du Grand Hôtel et M ASTOIN ancien propriétaire du Grand Hôtel. Cette parcelle n'a pas été prise en compte lors de la vente précédente. La commune va engager une procédure d'expropriation en l'absence de coordonnées de M. ASTOIN. C'est la commune qui doit faire directement cette démarche. Ce point ne bloquera cependant pas la vente, la commune étant informée de ce fait dans le compromis .

- Achat de la parcelle ZE15 pour réaliser un parking

Nicole BRAGUE a rencontré Me GERARD, notaire, avec M. VIDEUX.

Un délai de prévenance du locataire doit être respecté, sinon une indemnité de perte de récolte est due. Le délai démarre à partir d'un écrit de M. VIDEUX, l'actuel propriétaire, à son locataire.

Le notaire a indiqué qu'un échange de parcelle entre un propriétaire agricole et une collectivité n'est pas possible. Cette information remet en question le transfert de la parcelle ZE 16 appartenant à M BEGUIN.

- Autorisation de poursuites

Nicole BRAGUE informe le Conseil Municipal qu'elle a donné à Mme DAMPRUNT, Inspectrice divisionnaire à la Trésorerie de Sully Sur Loire, l'autorisation permanente et générale pour tous les actes de poursuites (oppositions à tiers détenteur...) afin d'engager une politique active de poursuites.

- SICTOM

La Redevance incitative s'applique depuis le 1^{er} Janvier 2017.

A partir d'avril, les usagers recevront à leur domicile la facture pour le règlement de la Redevance Incitative 2017. Celle-ci comprendra la part accès aux services du SICTOM ainsi que la part moyenne de collecte pour le bac ou le badge. Les levées ou dépôts réalisés au-delà du seuil du 1er janvier au 31 décembre 2017 n'apparaîtront que sur la facture de 2018. La redevance peut être réglée par prélèvement en trois fois. A titre indicatif, les prélèvements auront lieu en avril, juillet et octobre. Pour demander le prélèvement en trois fois, un document de deux pages est à télécharger et imprimer en fonction de la Communauté de Communes. Pour Guilly : Val de Sully sur le site internet du SICTOM de Châteauneuf sur Loire.

- Fibre

Olivier LEGROS, Responsable du service aménagement numérique du territoire et SIG au Département confirme que le deuxième central téléphonique de proximité (ou PRM) de la commune vient d'ouvrir commercialement.

L'ensemble de la commune – sauf exception toujours possible - est désormais éligible à un haut débit de très bonne qualité. Les particuliers et professionnels qui n'étaient pas concernés par la mise en service du premier central téléphonique (ou PRM) sont invités à tester à nouveau leur éligibilité sur www.degrouptest.com ou auprès de l'opérateur de leur choix. Les personnes qui n'étaient pas éligibles à l'ADSL peuvent désormais souscrire à une offre auprès des opérateurs. La mise en service effective de ce meilleur haut débit interviendra progressivement au fur et à mesure des interventions des techniciens sur l'armoire PRM. Ces travaux devraient être achevés à la mi-février. Les questions ou difficultés peuvent lui être signalées.

- Complémentaire Santé

AXA est venu en Mairie présenter son offre de « complémentaire santé communale ». Ce système fonctionne sur la présence d'un interlocuteur de proximité : Mme Corinne MOUNIER qui habite à Sully-sur-Loire, et d'un agent pour l'expertise : Mme Laetitia GALINIER. L'offre Modulango Municipalité propose 3 niveaux de garantie au choix. Les habitants bénéficient d'un tarif négocié de 30% de réduction sur leurs cotisations. Tous les administrés peuvent y souscrire, sans questionnaire médical, ni limite d'âge. Des kits de communications seront mis à disposition de la commune. Le seul engagement de la commune est de mettre à disposition une salle pour organiser une réunion publique d'information.

- Transport scolaire

Suite au transfert de la compétence transports interurbains et scolaire du Département vers la Région, le département a envoyé un courrier qui précise les modalités d'organisation des transports scolaires et interurbains pour 2017. Les élus se demandent si les transports scolaires seront de nouveau gratuits.

- Elections

Les services de la Préfecture ont transmis la circulaire ministérielle du 17 janvier 2017 qui précise les mesures à prendre pour l'organisation des bureaux de vote, les opérations de vote et le dépouillement, ainsi que l'établissement des procès-verbaux, la proclamation et la communication des résultats chaque fois que se déroule dans la commune un scrutin au suffrage universel direct. En ce qui concerne les élections présidentielles, conformément à la loi, le jour du vote, le scrutin est ouvert à 8h et clos à 19h.

- Accessibilité Commerce

Les travaux sont partiellement terminés et devront faire l'objet d'une réception. Jean-Michel RATIVEAU a signalé un problème de hauteur des garde-corps par rapport à la réglementation sur la mise en accessibilité.

- Zéro Phyto

L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades et voiries est entrée en application au 1er janvier 2017. Les produits de traitement phytosanitaires sont encore tolérés dans les cimetières. La Chambre d'agriculture du Loiret accompagne les collectivités territoriales pour leur permettre de s'adapter à cette interdiction. Leur objectif est d'apporter des solutions pour répondre à cet enjeu réglementaire, tant sur le plan technique (alternatives aux produits chimiques et utilisation de produits de bio contrôle pour l'entretien des espaces publics) que pour la communication auprès des élus, des services communaux et des habitants. Des aides conséquentes sont accordées aux collectivités par le Conseil régional et les Agences de l'eau pour leur permettre d'élaborer leur plan de gestion différenciée et leur plan de communication : 80% d'aides pour l'élaboration du plan de gestion et du plan de communication et accès aux aides à l'investissement en matériel. Christophe CHAUVEAU s'est rendu à une réunion à Neuvy-en-Sullias avec la Chambre d'agriculture. L'étude est donc subventionnée à 80%, l'acquisition de matériel est subventionnée à 60% si groupement du dossier avec Neuvy, à 40 % si c'est la commune seule. Il précise que la commune sera facturée pour son propre matériel, pas d'achat en commun. Il serait intéressant d'investir dans un brûleur thermique et une débroussailluse. Une réunion publique sera organisée pour communiquer auprès des habitants. Les élus présents valident ce projet avec la Chambre d'agriculture et Neuvy-en Sullias.

- Couverture mobile

La Préfecture a transmis un courrier relatif à la mise en place de France mobile, une plateforme nationale pour remonter les problèmes de couverture mobile rencontrés sur le territoire. Chaque commune concernée par des difficultés de couverture Mobile dispose d'un accès à une plateforme de signalement mise en place par le gouvernement.

- Patrimoine de Saint Benoît sur Loire

L'association Saint-Benoît Patrimoine désire attirer l'attention de la commune sur le projet architectural controversé du Centre d'Interprétation de l'Art Roman prévu au centre-Bourg de Saint-Benoît et porté par la Communauté de Communes. L'association ne s'oppose qu'à la façade de béton de 15m de haut dissimulant l'ascenseur menant à un « belvédère » permettant la vue du chevet de l'abbatiale qu'elle masquera totalement en centre bourg. De plus, le projet serait fort coûteux. L'association demande que cette information soit diffusée au maximum auprès de la population compte tenu du projet fort coûteux qui impacte notre nouvelle communauté de communes Val de Sully.

- Fraude sur le standard de la mairie

Le conseil est informé que l'opérateur ORANGE a signalé une anomalie sur la consommation téléphonique de la mairie par mail le 30 janvier. Orange a enregistré des communications émises à destination de zones géographiques atypiques. Entre le 28 janvier 2017 et le 30 janvier 2017 il y a eu au moins 81 appels principalement vers la Papouasie et la Bosnie. Nicole BRAGUE a déposé plainte le 6 février auprès des services de gendarmerie de Sully sur Loire pour « accès frauduleux dans un système de traitement automatisé de données. Toutefois, Orange va facturer les communications aux tarifs en vigueur.

- Mouvements de terrain

M. Xavier LAVEAU demeurant rue du Val a signalé que le sol s'affaissait dans son salon le long du mur extérieur (cuvette d'une largeur de 50 cm et profondeur de 4 cm). Nicole BRAGUE s'est rendue sur place avec Daniel BAUDU et Patrick MAGNIN. Il a été constaté en effet de grosses fissures dans le salon. Il y aurait un puits à proximité de cette maison. Le BRGM va être contacté.

REUNIONS A L'EXTERIEUR

- 1^{ère} réunion du nouveau Conseil Communautaire le 14 Janvier

- Installation du conseil communautaire et élection du Président :

Mme Nicole LEPELTIER a été proclamée Présidente après 3 tours de scrutins.

-détermination du nu nombre de vice-présidents qui a été fixé à 9.

1^{er} Vice-Président : M. Jean-Luc RIGLET

2^{ème} Vice-Président : M. Michel AUGER

3^{ème} Vice-Président : M. Philippe THUILLIER

4^{ème} Vice-Président : M. Luc LEFEBVRE

5^{ème} Vice-Président : Mme Nicole BRAGUE

6^{ème} Vice-Président : M. Patrick FOULON

7^{ème} Vice-Président : M. Gérard BOUDIER

8^{ème} Vice-Président : Mme Lucette BENOIST

9^{ème} Vice-Président : M. Jean-Claude ASSELIN

Jean-Michel RATIVEAU reste délégué titulaire pour le SICTOM, Nicole BRAGUE déléguée suppléant.

- Réunion du Conseil Communautaire du 27 Janvier

- Délégations du Conseil Communautaire au Président

- Délégations du Conseil Communautaire au bureau

- Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : pour GUILLY, Nicole BRAGUE.

- Composition des Commissions de travail

Nicole BRAGUE est membre titulaire de la Commission « Tourisme et Patrimoine » et de la Commission « Prospective, innovation » (reprise de compétences eau et assainissement, loi et évolution des EPCI, réflexion sur l'intégration de structures existantes dans la Communauté, NTIC Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication).

Olivier JORIOT est membre titulaire de la Commission Culture (bibliothèque, école de musique, centre d'interprétation, saison culturelle).

Nathalie FRICHE et Olivier JORIOT avaient émis le souhait d'intégrer la Commission Action Sociale, ils n'y figurent pas pour le moment.

- Fixation des attributions de compensation provisoires 2017 : 42 803 € pour Guilly.

- Conventions de mise à disposition de biens, du personnel et avec les services techniques des communes membres pour le service commun des archives

-remboursement de frais aux conseillers communautaires.

Les élus prennent connaissance des diverses invitations reçues et manifestations à venir.

La séance est levée.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus et ont signé avec nous les membres présents.

Le secrétaire,

Les membres,

Le Maire,